



ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER N° DP 033 240 24 S 0088
Déposé le 22/07/2024

De Mme Pascale SEKNAZI
Domicilié(e) 5 rue René Cassin
33340 – LESPARRE MÉDOC
Pour Ravalement et modification de la
façade
Sur un terrain 5 rue René Cassin
sis 33340 – LESPARRE MÉDOC
Cadastré AC 43

SURFACE DE PLANCHER

Existante : / m²
Créée : 0 m²
Démolie : 0 m²

Le Maire de LESPARRE-MÉDOC,

Vu la déclaration préalable de travaux présentée le 22/07/2024, par Mme Pascale SEKNAZI, demeurant 5 rue René Cassin, LESPARRE-MEDOC (33340) et enregistrée par la mairie de LESPARRE-MEDOC sous le numéro DP 033 240 24 S 0088,

Vu l'objet de la demande :

- Pour le ravalement et la modification de la façade par le remplacement des volets et de la porte d'entrée,
- Sur un immeuble situé 5 rue René Cassin à LESPARRE-MEDOC (33340), parcelle cadastrée AC 43,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en conseil municipal le 10 juillet 2017, notamment le règlement de la zone Ua,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à Lesparre Médoc, le 29 juillet 2024



Le Maire
Bernard GUIRAUD 

Pour Le Maire,
L'Adjoint délégué à l'urbanisme
Joël CAZAUBON



NOTA :

1. La réalisation des travaux pourra donner lieu au versement de contributions au titre de la taxe d'aménagement. L'avis d'imposition sera transmis ultérieurement au pétitionnaire, par les services du TRESOR.
2. La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales